

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

### BOUYGUES

Société anonyme au capital de 354 267 911 €.  
Siège social : 32, avenue Hoche, 75008 Paris.  
572 015 246 R.C.S. Paris. — APE : 7010 Z.

#### Avis de convocation.

Mmes et MM. les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire), qui se tiendra à Challenger, 1, avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt, le jeudi 29 avril 2010, à 15 h 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour.*

##### *Partie ordinaire :*

- Rapports du conseil d'administration ;
- Rapport du président du conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2009 ;
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice 2009 ;
- Affectation du résultat, fixation du dividende ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Lucien Douroux ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Gabriel ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Kron ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Peyrelevade ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Henri Pinault ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de SCDM ;
- Nomination en qualité d'administrateur de Madame Colette Lewiner ;
- Élection en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires de Madame Sandra Nombret ;
- Élection en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires de Madame Michèle Vilain ;
- Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur Alain Pouyat ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars ;
- Nomination en qualité de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe Castagnac ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions.

##### *Partie extraordinaire :*

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social en période d'offre publique ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

---

L'Assemblée générale mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée : Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 26 avril 2010, à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le lundi 26 avril 2010, à zéro heure, heure de Paris.

B. Mode de participation à cette assemblée :

1. Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la société Bouygues, Service Titres, 32, avenue Hoche, 75008 Paris (Numéro vert : 0 805 120 007 - Fax : 01 44 20 12 42) ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société Bouygues au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte

d'admission le lundi 26 avril 2010, à zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance pourront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société Bouygues, Service Titres, 32, avenue Hoche, 75008 Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la société Bouygues, Service Titres, 32, avenue Hoche, 75008 Paris. Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la société Bouygues, Service Titres, 32, avenue Hoche, 75008 Paris, au plus tard le lundi 26 avril 2010, à minuit, heure de Paris.

3. Conformément à l'article R. 225-85-III du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation. L'avis prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 8 mars 2010.

*Le Conseil d'Administration.*

**1001056**